



## Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

Page 1 sur 15

No. FDS : 634013  
V008.0

TEROSON MS 9320 GY

Révision: 10.08.2022  
Date d'impression: 25.10.2023  
Remplace la version du: 14.04.2022

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

TEROSON MS 9320 GY

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:  
Produit d'étanchéité MS

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HENKEL TECHNOLOGIES FRANCE  
Rue de Silly 161  
92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000

ua-productsafety.fr@henkel.com

Pour la mise à jour de la Fiche de Données de Sécurité, merci de consulter notre site internet  
<https://mysds.henkel.com/index.html#/appSelection> ou [www.henkel-adhesives.com](http://www.henkel-adhesives.com).

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CLP):

Sensibilisant de la peau  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Catégorie 1

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Éléments d'étiquetage (CLP):

##### Pictogramme de danger:



##### Contient

N-[3-(Diméthoxyméthylsilyl)propyl]éthylènediamine

Mass de réaction de Sébacates de pentaméthyl-4-pipéridinyle

**Mention d'avertissement:** Attention

**Mention de danger:** H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

**Conseil de prudence:** P280 Porter des gants de protection.

**Prévention**

**2.3. Autres dangers**

Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

Les substances suivantes sont présentes à une concentration >= 0,1% et remplissent les critères PBT/vPvB, ou ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (PE) :

Ce mélange ne contient pas de substances en concentration ≥ à la limite de concentration qui sont évaluées comme étant un PBT, vPvB ou PE.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2. Mélanges**

**Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008**

Substances dangereuses No. CAS Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Concentration	Classification	Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ATE	Informations complémentaire s
Naphta léger (pétrole), hydrotraite, <0,1% benzène 64742-49-0 01-2119471843-32	5- < 10 %	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, Oral(e), H304 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 3, H412		
N-[3- (Diméthoxyméthylsilyl)propyl]et hylenediamine 3069-29-2 221-336-6 01-2119963926-21	0,1- < 1 %	Skin Sens. 1A, H317 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, Oral(e), H302 Skin Irrit. 2, H315	oral:ATE = 500 mg/kg inhalation:ATE = 5,21 mg/l;poussières/brouillard	
Mass de réaction de Sébacates de pentaméthyl-4-pipéridinyle 1065336-91-5 915-687-0 01-2119491304-40	0,01- < 0,1 %	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 Skin Sens. 1A, H317 Repr. 2, H361f	M acute = 1 M chronic = 1 ===== cutané:ATE = 3.171 mg/kg	

**Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"**  
**Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.**

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

Inhalation:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de malaise consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

**Ingestion:**

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

PEAU : Eruption cutanée, urticaire.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Voir section: Description des premiers secours

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés:**

Tous les moyens d'extinction usuels sont adéquats.

**Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Jet d'eau grand débit

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'incendie .

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Porter un équipement de sécurité.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de protection individuel.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Eloigner les personnes non protégées.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Balayer mécaniquement.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir le conseil à la section 8.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Températures conseillées: entre + 10 °C et + 25 °C

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Produit d'étanchéité MS

<b>RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle</b>
----------------------------------------------------------------------

**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Valable pour  
France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
calcaire 1317-65-3 [CALCIUM (CARBONATE DE)]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
carbonate de calcium 471-34-1 [CALCIUM (CARBONATE DE)]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
carbonate de calcium 471-34-1 [Poussières réputées sans effet spécifique, fraction alvéolaire]		5	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
carbonate de calcium 471-34-1 [Poussières réputées sans effet spécifique, fraction inhalable]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
dioxyde de titane 13463-67-7 [Titane (dioxyde de), en Ti]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL

**Predicted No-Effect Concentration (PNEC):**

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
N-[3-(diméthoxyméthylsilyl)propyl]éthylènediamine 3069-29-2	Eau douce		0,062 mg/l				
N-[3-(diméthoxyméthylsilyl)propyl]éthylènediamine 3069-29-2	Eau salée		0,0062 mg/l				
N-[3-(diméthoxyméthylsilyl)propyl]éthylènediamine 3069-29-2	Eau (libérée par intermittence)		0,62 mg/l				
N-[3-(diméthoxyméthylsilyl)propyl]éthylènediamine 3069-29-2	Sédiments (eau douce)				0,024 mg/kg		
N-[3-(diméthoxyméthylsilyl)propyl]éthylènediamine 3069-29-2	Sédiments (eau salée)				0,0024 mg/kg		
N-[3-(diméthoxyméthylsilyl)propyl]éthylènediamine 3069-29-2	Terre				0,01 mg/kg		
N-[3-(diméthoxyméthylsilyl)propyl]éthylènediamine 3069-29-2	Usine de traitement des eaux usées.		25 mg/l				
Reaction mass of pentamethyl-4-piperidylsebacates 1065336-91-5	Eau douce		0,002 mg/l				
Reaction mass of pentamethyl-4-piperidylsebacates 1065336-91-5	Eau salée		0,00022 mg/l				
Reaction mass of pentamethyl-4-piperidylsebacates 1065336-91-5	Eau (libérée par intermittence)		0,009 mg/l				
Reaction mass of pentamethyl-4-piperidylsebacates 1065336-91-5	Usine de traitement des eaux usées.		1 mg/l				
Reaction mass of pentamethyl-4-piperidylsebacates 1065336-91-5	Sédiments (eau douce)				1,05 mg/kg		
Reaction mass of pentamethyl-4-piperidylsebacates 1065336-91-5	Sédiments (eau salée)				0,11 mg/kg		
Reaction mass of pentamethyl-4-piperidylsebacates 1065336-91-5	Terre				0,21 mg/kg		
Reaction mass of pentamethyl-4-piperidylsebacates 1065336-91-5	Prédateur						pas de potentiel de bioaccumulation

**Derived No-Effect Level (DNEL):**

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
Naphta léger (pétrole), hydrotraite, <0,1% benzène 64742-49-0	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		77 mg/kg	
Naphta léger (pétrole), hydrotraite, <0,1% benzène 64742-49-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		871 mg/m <sup>3</sup>	
Naphta léger (pétrole), hydrotraite, <0,1% benzène 64742-49-0	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		46 mg/kg	
Naphta léger (pétrole), hydrotraite, <0,1% benzène 64742-49-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		185 mg/m <sup>3</sup>	
Naphta léger (pétrole), hydrotraite, <0,1% benzène 64742-49-0	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		46 mg/kg	
N-[3-(diméthoxyméthylsilyl)propyl]éthylènediamine 3069-29-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		12 mg/m <sup>3</sup>	
N-[3-(diméthoxyméthylsilyl)propyl]éthylènediamine 3069-29-2	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		1,7 mg/kg	
N-[3-(diméthoxyméthylsilyl)propyl]éthylènediamine 3069-29-2	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,83 mg/kg	
N-[3-(diméthoxyméthylsilyl)propyl]éthylènediamine 3069-29-2	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2,9 mg/m <sup>3</sup>	
N-[3-(diméthoxyméthylsilyl)propyl]éthylènediamine 3069-29-2	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,83 mg/kg	
Reaction mass of pentamethyl-4-piperidylsebacates 1065336-91-5	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		1,27 mg/m <sup>3</sup>	pas de potentiel de bioaccumulation
Reaction mass of pentamethyl-4-piperidylsebacates 1065336-91-5	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		1,8 mg/kg	pas de potentiel de bioaccumulation
Reaction mass of pentamethyl-4-piperidylsebacates 1065336-91-5	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,9 mg/kg	pas de potentiel de bioaccumulation
Reaction mass of pentamethyl-4-piperidylsebacates 1065336-91-5	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,31 mg/m <sup>3</sup>	pas de potentiel de bioaccumulation
Reaction mass of pentamethyl-4-piperidylsebacates 1065336-91-5	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,18 mg/kg	pas de potentiel de bioaccumulation

**Indice Biologique d'Exposition:**

aucun(e)

**8.2. Contrôles de l'exposition:**

Remarques sur la conception des installations techniques:  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Protection respiratoire:

Si une ventilation/extraction intensive n'est pas possible, un équipement de protection respiratoire avec un filtre ABEK P2 (EN 14387) doit être porté.

Le produit doit seulement être utilisé avec une ventilation/extraction intensive au poste de travail.

**Protection des mains:**

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR;  $\geq 0,4$  mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR;  $\geq 0,4$  mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

**Protection des yeux:**

Lunettes de protection étanches.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

**Protection du corps:**

Porter un équipement de sécurité.

Vêtement de protection couvrant les bras et les jambes

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

**équipement de protection conseillé pour le personnel:**

Utiliser seulement des protections individuelles homologuées CE, selon la Directive 89/686/CEE, ou équivalent.

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	solide
Etat du produit livré	Pâte
Couleur	Gris
Odeur	Caractéristique
Point de fusion	Non disponible
Température de solidification	Non applicable, Le produit est un solide.
Point initial d'ébullition	Non disponible
Inflammabilité	inflammable
Limites d'explosivité	Actuellement en cours de détermination
Point d'éclair	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable, Le produit est un solide.
Température de décomposition	Actuellement en cours de détermination
pH	Non applicable, Le produit réagit avec l'eau
Viscosité (cinématique)	Non applicable, Le produit est un solide.
Solubilité qualitative	Actuellement en cours de détermination
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable
	Mélange
Pression de vapeur	Non disponible
Densité (20 °C (68 °F))	1,5 g/cm <sup>3</sup> pas de méthode
Densité relative de vapeur:	Non applicable, Le produit est un solide.
Caractéristiques de la particule	Actuellement en cours de détermination

### 9.2. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations non applicables pour ce produit

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

### 10.4. Conditions à éviter

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### Informations générales sur la toxicologie:

Les personnes allergiques aux amines ne doivent pas être mises en contact avec le produit.

### 1.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Naphta léger (pétrole), hydrotraite, <0,1% benzène 64742-49-0	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
N-[3-(Diméthoxyméthylsilyl)propyl]éthylènediamine 3069-29-2	LD50	301 - 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
N-[3-(Diméthoxyméthylsilyl)propyl]éthylènediamine 3069-29-2	Estimation de la toxicité aiguë (ETA)	500 mg/kg		Jugement d'experts
Mass de réaction de Sébacates de pentaméthyl-4- pipéridinyle 1065336-91-5	LD50	3.230 mg/kg	rat	OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity)

**Toxicité dermale aiguë:**

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Naphta léger (pétrole), hydrotraite, <0,1% benzène 64742-49-0	LD50	> 5.000 mg/kg	lapins	non spécifié
N-[3- (Diméthoxyméthylsilyl)pr opyl]éthylènediamine 3069-29-2	LD50	15.520 mg/kg	lapins	non spécifié
Mass de réaction de Sébacates de pentaméthyl-4- pipéridinyle 1065336-91-5	LD50	> 3.170 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Mass de réaction de Sébacates de pentaméthyl-4- pipéridinyle 1065336-91-5	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	3.171 mg/kg		Jugement d'experts

**Toxicité inhalative aiguë:**

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Naphta léger (pétrole), hydrotraite, <0,1% benzène 64742-49-0	LC50	> 5,6 mg/l	poussières/brouil lard	4 h	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
N-[3- (Diméthoxyméthylsilyl)pr opyl]éthylènediamine 3069-29-2	LC50	> 5,2 mg/l	poussières/brouil lard	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
N-[3- (Diméthoxyméthylsilyl)pr opyl]éthylènediamine 3069-29-2	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	5,21 mg/l	poussières/brouil lard	4 h		Jugement d'experts

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
N-[3- (Diméthoxyméthylsilyl)pr opyl]éthylènediamine 3069-29-2	irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
N-[3- (Diméthoxyméthylsilyl)pr opyl]éthylènediamine 3069-29-2	fortement irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
N-[3-(Diméthoxyméthylsilyl)propyl]éthylènediamine 3069-29-2	Sub-Category 1A (sensitising)	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
Mass de réaction de Sébacates de pentaméthyl-4-pipéridinyle 1065336-91-5	sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Il n'y a pas de données disponibles.

**Cancérogénicité**

Il n'y a pas de données disponibles.

**Toxicité pour la reproduction:**

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'application	Espèces	Méthode
Mass de réaction de Sébacates de pentaméthyl-4-pipéridinyle 1065336-91-5	NOAEL P < 221 mg/kg NOAEL F1 221 mg/kg		oral : alimentation	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:**

Il n'y a pas de données disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:**

Il n'y a pas de données disponibles.

**Danger par aspiration:**

La classification du mélange est basée sur les données de viscosité.

Substances dangereuses No. CAS	Viscosité (cinématique) Valeur	Température	Méthode	Remarques
Naphta léger (pétrole), hydrotraite, <0,1% benzène 64742-49-0	0,91 mm <sup>2</sup> /s	25 °C	non spécifié	

**11.2 Informations sur les autres dangers**

Non applicable

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

### 12.1. Toxicité

#### Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Naphta léger (pétrole), hydrotraite, <0,1% benzène 64742-49-0	LL50	> 10 - < 30 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
N-[3-(Diméthoxyméthylsilyl)propyl éthylène diamine 3069-29-2	LC50	597 mg/l	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	EU Method C.1 (Acute Toxicity for Fish)
Mass de réaction de Sébacates de pentaméthyl-4-pipéridinyle 1065336-91-5	LC50	0,9 mg/l	96 h	Danio rerio	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)

#### Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Naphta léger (pétrole), hydrotraite, <0,1% benzène 64742-49-0	EL50	> 22 - < 46 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
N-[3-(Diméthoxyméthylsilyl)propyl éthylène diamine 3069-29-2	EC50	> 100 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

#### Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Mass de réaction de Sébacates de pentaméthyl-4-pipéridinyle 1065336-91-5	NOEC	1 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

#### Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Naphta léger (pétrole), hydrotraite, <0,1% benzène 64742-49-0	EL50	> 1.000 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Naphta léger (pétrole), hydrotraite, <0,1% benzène 64742-49-0	NOELR	< 1 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Mass de réaction de Sébacates de pentaméthyl-4-pipéridinyle 1065336-91-5	NOEC	0,22 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Mass de réaction de Sébacates de pentaméthyl-4-pipéridinyle 1065336-91-5	EC50	1,68 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

### Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
N-[3- (Diméthoxyméthylsilyl)propyl éthylènediamine 3069-29-2	EC10	25 mg/l	16 h	Pseudomonas putida	DIN 38412, part 8 (Pseudomonas Zellvermehrungshemm- Test)
Mass de réaction de Sébacates de pentaméthyl-4-pipéridinyle 1065336-91-5	IC50	100 mg/l	3 h	activated sludge	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps d'exposition	Méthode
Naphta léger (pétrole), hydrotraite, <0,1% benzène 64742-49-0	facilement biodégradable	aérobie	89 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
N-[3- (Diméthoxyméthylsilyl)propyl éthylènediamine 3069-29-2	Non facilement biodégradable.	aérobie	39 %	28 day	OECD Guideline 301 A (new version) (Ready Biodegradability: DOC Die Away Test)
Mass de réaction de Sébacates de pentaméthyl-4-pipéridinyle 1065336-91-5	Non facilement biodégradable.	aérobie	38 %	28 Jours	OECD Guideline 301 E (Ready biodegradability: Modified OECD Screening Test)

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substances dangereuses No. CAS	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Température	Espèces	Méthode
Mass de réaction de Sébacates de pentaméthyl-4-pipéridinyle 1065336-91-5	< 31,4	56 Jours	24,5 °C	Cyprinus carpio	autre guide

### 12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Température	Méthode
Naphta léger (pétrole), hydrotraite, <0,1% benzène 64742-49-0	4 - 5,7		OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
N-[3-(Diméthoxyméthylsilyl)propyl]éthylènediamine 3069-29-2	1	20 °C	QSAR (Quantitative Structure Activity Relationship)
Mass de réaction de Sébacates de pentaméthyl-4-pipéridinyle 1065336-91-5	> 2,37 - 2,77	25 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses No. CAS	PBT / vPvB
Naphta léger (pétrole), hydrotraite, <0,1% benzène 64742-49-0	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
N-[3-(Diméthoxyméthylsilyl)propyl]éthylènediamine 3069-29-2	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Mass de réaction de Sébacates de pentaméthyl-4-pipéridinyle 1065336-91-5	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Non applicable

### 12.7. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Doit avec l'accord des autorités locales être traité par élimination spécifique.

Code de déchet

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.  
080409

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU**  
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**  
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport**  
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.4. Groupe d'emballage**  
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.5. Dangers pour l'environnement**  
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**  
Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Substance appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) No 1005/2009):	Non applicable
Consentement préalable en connaissance de cause (Règlement (UE) N° 649/2012):	Non applicable
Polluants organiques persistants (Règlement (UE) 2019/1021):	Non applicable
Teneur VOC (EU)	9,9 %

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation sur la sécurité chimique a été menée.

**Prescriptions/consignes nationales (France):**

Informations générales:	Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:
Préparations dangereuses:	Préparations dangereuses : Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances.
Protection des travailleurs:	Hygiène et sécurité au travail: Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R 4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs). Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

N° tableau des maladies professionnelles:	65
Protection de l'environnement:	84
	Protection de l'environnement: Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux).

## RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

ED:	Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbateur endocrinien
EU OEL:	Substance ayant une limite d'exposition sur le lieu de travail de l'Union Européenne
EU EXPLD 1:	Substance figurant à l'annexe I, Rég (CE) No. 2019/1148
EU EXPLD 2	Substance figurant à l'annexe II, Rég (CE) No. 2019/1148
SVHC:	Substance extrêmement préoccupante (REACH liste candidate)
PBT:	Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité
PBT/vPvB:	Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité ainsi que les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation
vPvB:	Substance remplissant les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation

### Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la réglementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » ([ua-productsafety.fr@henkel.com](mailto:ua-productsafety.fr@henkel.com)), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cher Client,

HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : [FDS@votre\\_societe.com](mailto:FDS@votre_societe.com)).

**Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés**